

Article 8

La remise des diplômes et coupes aux lauréats aura lieu à la mairie de Rémalard-en-Perche à une date qui leur sera communiquée le jour du concours.

Article 9

Il est bien entendu que les récompenses attribuées à la suite du concours consacrent la qualité du produit présenté pour une année, et que les décisions du jury sont sans appel. L'engagement d'un candidat au concours l'oblige donc à respecter les conditions du présent règlement.

Article 10

Les résultats du concours seront rendus oralement le dimanche 29 octobre 2023 vers 17 heures 30.

Les gâteaux seront vendus après les résultats du concours.

Article 11

Dotations : trophée, coupe, diplômes.

Article 12

Le Comité de la Foire ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des empêchements au déroulement du concours résultant d'un cas fortuit ou de force majeure.

Article 13

Le trophée est remis au lauréat du concours pour un an ; il est remis en jeu tous les ans et est attribué définitivement au lauréat qui l'aura gagné trois années de suite.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Secrétariat Foire d'Automne
02 33 73 76 99

Le Président
06 18 47 78 23



TROPHÉES 2023
du meilleur gâteau
aux Fruits d'Automne

dimanche 29 octobre
à la Foire d'Automne
de Rémalard-en-Perche

Ouvert aux professionnels, apprentis, amateurs
Inscriptions et renseignements :
02 33 73 76 99
foire61110@orange.fr

RÈGLEMENT ET
BULLETIN D'INSCRIPTION

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à :

**Secrétariat Foire d'Automne, Mairie de Rémalard
23, Rue de l'Eglise
61110 Rémalard-en-Perche**

NOM.....

PRENOM.....

ADRESSE.....

COMMUNE.....

TELEPHONE.....

CATEGORIE (merci de cocher la case) :

PROFESSIONNEL

PARTICULIER

ENFANTS

Après avoir pris connaissance et accepté le règlement, demande son inscription au concours du meilleur Gâteau aux Fruits d'Automne et certifie sur l'honneur que les produits présentés au Concours sont de sa propre fabrication.

Date :

Signature :

L'INSCRIPTION EST GRATUITE POUR LES PARTICIPANTS

RÈGLEMENT

Article 1

Le Comité de la Foire organise son 34^e Concours du Meilleur gâteau aux Fruits d'Automne. **Ce gâteau devra donc comprendre impérativement au moins un fruit de saison comme ingrédient principal.**

Article 2

Le concours aura lieu le dimanche 29 octobre 2023 lors de la Foire d'Automne de Rémalard-en-Perche à la Salle Omnisports, place Castle Cary à côté du Collège Paul-Harel.

Article 3

Sont admis à participer **dans une seule catégorie et pour un seul gâteau** :

1. DANS LA CATEGORIE PROFESSIONNELS : tous les artisans-boulangers, pâtisseries, restaurateurs, traiteurs et apprentis de ces professions (1^{ère} et 2^{ème} année)
2. DANS LA CATEGORIE PARTICULIERS : tous les amateurs et particuliers.
3. DANS LA CATEGORIE ENFANTS : tous les enfants de moins de 14 ans.

Article 4

Les concurrents seront classés en 3 catégories :

1. Boulangers, pâtisseries, restaurateurs, traiteurs et apprentis 1^{ère} et 2^{ème} année
2. Particuliers
3. Enfants de moins de 14 ans.

Article 5

Le jury se réserve le droit de décerner une récompense exceptionnelle après accord unanime au cas où un produit se distinguerait par sa qualité.

Les pièces artistiques seront classées séparément.

Article 6

Les candidats devront adresser leur inscription à :

**Secrétariat Foire d'Automne, Mairie de Rémalard
23, Rue de l'Eglise
61110 Rémalard-en-Perche**

en indiquant leur nom et adresse en lettre d'imprimerie.

Article 7

Les candidats devront déposer ou faire parvenir leur gâteau **de 10h à 15h30 le dimanche 29 octobre 2023**, à l'adresse suivante :

**Concours du meilleur Gâteau aux Fruits d'Automne
Salle Omnisports – Place Castle Cary – 61110 – Rémalard-en-Perche**